

d'occasionner des taux plus élevés que si les droits étaient basés sur le prix réel à l'importation. Cela va à l'encontre des obligations de l'UE aux termes de l'Accord sur l'OMC et de l'engagement qu'elle a pris à l'égard des céréales lors des négociations commerciales de l'Uruguay Round.

« L'engagement pris par l'UE pendant l'Uruguay Round représentait une importante concession, a ajouté M. Goodale. Nous sommes déterminés à avoir, sur le marché européen, l'accès auquel nous avons droit. »

Les représentants du Canada et de l'UE ont eu des entretiens au sujet de ce règlement en juillet. En vertu des règles de l'OMC, le Canada peut demander la constitution d'un groupe spécial si la question n'est pas résolue par voie de consultations.

« Nous voulons toujours régler cette question par la négociation, a déclaré M. MacLaren. Mais nous avons tout lieu de croire que nous pourrions obtenir gain de cause par le processus de règlement des différends de l'OMC. »

Les ministres ont par ailleurs indiqué que le Canada demandait la constitution d'une autre commission, chargée celle-là d'examiner le régime japonais de taxation des alcools. Les alcools canadiens, le whisky, par exemple, sont taxés à des taux plus élevés que les alcools japonais, tel le shochu. En juillet, l'UE, les États-Unis et le Canada, en consultation avec le Japon, ne sont pas parvenus à trouver une solution satisfaisante à ce problème.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874

ou à :

Vern Greenshields  
Cabinet du ministre Goodale  
Agriculture et Agro-alimentaire Canada  
(613) 759-1020